Réf. Farde e-Assemblées : 2500337

N° OJ : **154**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Recapitalisation des sociétés immobilières de la scrl "Le Logement Bruxellois" et le "Foyer Laekenois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (OPP/2019/188).

Le Conseil communal,

Considérant que la scrl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" ont décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 2.000.000,00 EUR et de 2.000.000,00 EUR (4ème tranche) par la création de 40.340 part sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2022.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à 92.630 nouvelles parts sociales de la scrl "Le Logement Bruxellois", Rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 2.000.000,00 EUR et du "Foyer Laekenois, avenue de l'Arbre Ballon 5A à 1020 Bruxelles, pour une dépense de 2.000.000,00 EUR (4ème tranche) à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2022.

Annexes :